

HALLOWEEN

14h

Animations pour petits et grands

→ Défilé selon météo

19h

SOIREE HALLOWEEN

déguisement (recommandé)

Concours du plus beau déguisement petit et grand

Entrée gratuite réservation
futsal.evenements@free.fr

31 OCTOBRE 2025

Salle des fêtes – Enquin-les-Mines

buvette et petite restauration

62 Pas-de-Calais
N°1 Département

la Semaine Bleue

Semaine nationale des retraités et des personnes âgées

AVESNES-LE-COMTE, SAINT-POL-SUR-TERNOISE, NIEUX-LES-MINES, BOULOGNE-SUR-MER, AIRE-SUR-LA-LYS, GUINES, FRUGES ET BULLY-LES-MINES

Spectacle de variétés d'hier et d'aujourd'hui
"La Belle Epoque"

« Offert par le Conseil départemental »

Inscription nominative obligatoire dès le 15 septembre sur :
www.pasdecals.fr

Comité des fêtes d'Enguinegatte ●

Dimanche 19 octobre

Repas dansant à 12h30

salle des fêtes d'Enguinegatte

Ducasse d'Enguinegatte

Animé par :
Dorothée Sabaut

MENU

Ficelle Picarde

Paupiette de Veau
pommes duchesse
carottes vichy
champignons

Fromages
Tarte
Café

ADULTE 18 €
ENFANT 8 €
-de 12 ans

Possibilité de livraison

Réservation à retourner accompagnée du règlement chez Valérie MOLIN
au 1 rue de Serny Enguinegatte à Enquin Lez Guinegatte Tél 07.81.33.87.36

MÉDIATHÈQUE COLUCCI ENQUIN LEZ GUINEGATTE

CONTEURS
EN
CAMPAGNE

Réservation obligatoire

À partir de 5 ans

PEIK LA MALICE

Par Philippe Imbert

10H

MERCREDI 15 OCTOBRE

Tandem

Bulletin municipal
N°94

OCT
2025

Édito

Maire délégué d'Enquin lez Guinegatte

Frédéric PICQUET

En ce début octobre, les travaux d'assainissement, diligentés par Noréade, font leur retour sur la commune.

Dans un premier temps, la rue de la brasserie sera impactée, viendront ensuite la fin de la rue des écoles et enfin l'allée des galibots. Cette seconde tranche de travaux devrait être finalisée à la fin du premier trimestre 2026.

Durant les vacances scolaires de la Toussaint, l'entreprise amorcera les travaux d'assainissement allée des galibots jusqu'à la sortie des virages, ceci pour ne pas entraver les passages du bus scolaire et/ou des usagers de l'école. Le parking de la salle des fêtes restera disponible pour ceux qui doivent accéder à la maison médicale ou au coiffeur. Lorsque l'entreprise Dubrulle, en charge des travaux, finira l'allée des galibots, il ne sera plus possible de se garer sur cette voie (en face du terrain de football).

Les places de parking serviront de contre-allée aux travaux pour permettre une circulation routière à minima. C'est-à-dire que seul le bus scolaire pourra l'emprunter. Comme il n'y aura plus de places de stationnement, l'accès à l'école en voiture restera très limité.

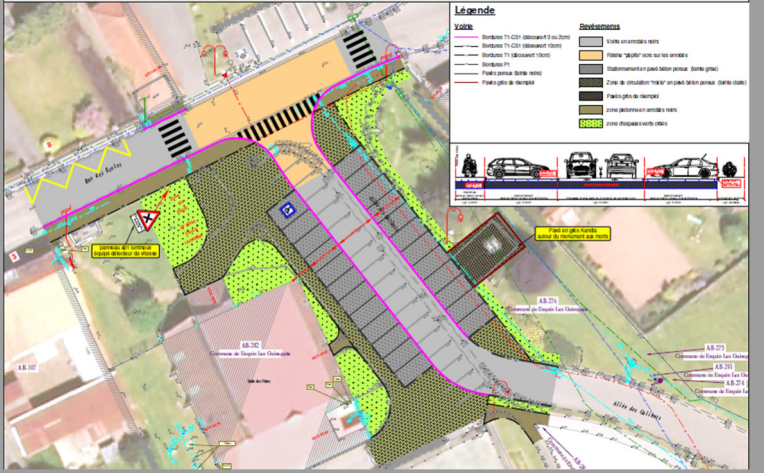
Parmi les travaux de sécurisation dont ce bulletin municipal vous évoque les avancées, il en est un pour lequel il n'est

pas utile d'avoir le consentement du département, puisque c'est une voie communale. Il s'agit du réaménagement du croisement entre la rue des écoles, l'allée des Galibots et le parking de la salle des fêtes.

Partant de la constatation qu'un flou pouvait exister au sujet des priorités, et donc rendait ce carrefour accidentogène, nous avons sollicité le bureau d'études en charge de la sécurisation des départementales traversant la commune pour qu'il nous redessine ce carrefour. Le résultat est plutôt abouti, comme en atteste l'esquisse ci-dessous.

Comme vous pouvez le constater, nous y gagnerons en sécurité, en visibilité et en nombre de places de parking. Nous avons également pris en compte l'avis des forains, pour qu'ils puissent continuer à installer leurs manèges pour la ducasse du mois de septembre.

Frédéric PICQUET, Maire délégué



Enquin lez Guinegatte

Nouvelle adresse mail !

mairie@enquinleziguinegatte.fr

www.enquinleziguinegatte.fr

Mairie Enquin

Salles des fêtes

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Afin d’encadrer l’utilisation des barbecues lors des locations des salles des fêtes, il est proposé au conseil municipal d’ajouter un article indiquant les emplacements interdits et les systèmes de protection du sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité l’ajout d’un article dans le règlement des salles des fêtes et un article invitant les utilisateurs à respecter l’environnement de la salle (plantations et mobilier urbain), les arbres fruitiers de la salle des fêtes d’Enguinegatte ayant été arrachés lors d’une location.

Projet de sécurisation routière

Rapporteur : Hervé DUPONT

Le projet de sécurisation routière envisagé sur la commune a été présenté au Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l’Audomarois (MDADT). Il consistait à réduire la vitesse des véhicules par la pose de ralentisseurs de type dos d’âne ou plateaux surélevés à différents endroits sur la D77 (rue de St Pol à rue de Théroutanne) et la D 159 (de cuhem à Estrée Blanche) en agglomération et à sécuriser les piétons par la création de cheminement piétonnier.

Les ralentisseurs doivent répondre à des contraintes règlementaires et techniques selon le Décret 94-447 et la norme NF P 98-300.

Le Département préconise de surcroît une pente de rampe pour les plateaux surélevés n’excédant pas 5%.

Ce type de plateau ne contraint pas les conducteurs à réduire leur vitesse il est donc inefficace. Le conseil municipal réoriente son projet sur la mise en place de feux micro-régulés sur passage piétons et carrefours à feux.

Une étude de faisabilité sera lancée pour la pose :

- De feux au carrefour rues de Saint Omer/St Pol/Erny/des écoles, au carrefour rue d’Enquin/Longue Rue
- De feux micro-régulés rue des Templiers et rue de la Fosse 1

La réalisation de cheminements piétonniers sera également étudiée en fonction de la largeur des accotements et de l’évacuation des eaux pluviales.

A partir du 02/10/2025 jusqu’à la fin des travaux d’assainissement collectif



Rue de la Brasserie

- Route barrée
- Stationnement interdit

Loyers copieur mairie

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Suite au changement de prestataire pour la location du copieur de la mairie d’Enquin, il convient de prendre une délibération pour que la commune puisse se faire rembourser par le nouveau prestataire les loyers trimestriels dus à l’ancien prestataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de facturer au nouveau prestataire la somme de 1782 € correspondant aux trois loyers restant dus.



Site de compostage partagé



Le site de compostage partagé installé au nouveau cimetière à Enquin a, pour la seconde fois, été détérioré obligeant une remise en état par les services de la CAPSO.

Nous rappelons que cet aménagement permet aux personnes ne disposant pas de composteur individuel de trier leurs déchets ménagers.

Si vous souhaitez utiliser ce site, il vous suffit de contacter la capso à l’adresse mail suivante : collecte@ca-pso.fr pour obtenir la marche à suivre.



L’institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise au cours de l’année 2025 et 2026 une enquête sur le thème de l’emploi du temps.

Cette enquête est essentielle pour connaître les activités de la vie quotidienne des personnes et le temps qu’elles y consacrent ; elle a lieu tous les 10 ans environ. Elle permet de décrire l’évolution des modes de vie en mesurant par exemple le

développement du télétravail, l’émergence de nouveaux loisirs, l’évolution du partage des tâches au sein d’un couple ou le temps passé à aider les autres.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l’Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d’entre vous. Il sera muni d’une carte officielle l’accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réservez.



Dans le cadre de son programme d’entretien des ouvrages électriques, le distributeur d’énergie électrique Enedis organise chaque année la visite aérienne préventive d’un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d’améliorer la qualité de la distribution de cette énergie. **Le survol, à très basse hauteur, de lignes moyenne tension surplombant la commune est prévue du 26 septembre au 17 octobre 2025.**

Si vous disposez d’un élevage sensible nous vous invitons à contacter M Fabrégat-Compagnie Airtouraine par mail olivier@airtouraine.fr, afin d’obtenir des informations plus précises sur leur passage.



Modalités d’exécution de travaux

Lorsque l’on effectue des travaux d’aménagement ou de construction, certains projets sont dispensés de formalité, d’autres sont obligatoirement soumis à déclaration ou à autorisation d’urbanisme. Il convient donc de se

renseigner en fonction du règlement du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal.

La déclaration préalable et le permis de construire sont des actes administratifs qui permettent à l’administration de vérifier que votre projet respecte les règles d’urbanisme en vigueur dans la commune.

La déclaration préalable concerne généralement les projets de faible importance tandis que le permis de construire concerne les travaux plus importants.

Selon la nature du projet, il faudra demander soit :

- une Déclaration Préalable (DP),
- un Permis de Construire (PC).

La réalisation de travaux soumis à une autorisation sans avoir déposé la demande nécessaire, expose à des poursuites administratives (pouvant aller jusqu’au paiement d’astreintes) et à des sanctions pénales (amendes importantes, remises en état, démolition). Dans ce cas un contrôle par agent assermenté sera déclenché par la commune.

Il est donc important de toujours se renseigner en amont sur les modalités d’exécution des travaux liés à l’urbanisme.

Hervé Dupont, Maire Enquin lez Guinegatte



Déchèterie

HORAIRES D’HIVER
Du lundi au vendredi : 9h – 11h45 et 14h – 17h30
Samedi : 9h – 17h30



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
Dimanche 15 et 22 MARS

En vue des élections municipales 2026, les électeurs peuvent s’inscrire :

- ➔ En mairie jusqu’au 6 février 2026
- ➔ En ligne jusqu’au 4 février 2026